



GPA

Global Privacy Assembly

Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

Rapport – Juillet 2025

**Préposé fédéral à la protection des données et à la
transparence (PFPDT), Suisse**

**Autorité de protection des données personnelles
(APDP), Principauté de Monaco**

Table des matières

Table des matières.....	1
Résumé.....	3
Introduction	5
Activités du groupe de travail	7
Programme de travail 2025 - 2026	11
Conclusion.....	12
Annexes.....	13

Résumé

Au cours de sa cinquième année d'existence, le Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (ci-après « le GT AID ») a concentré son énergie sur l'adaptation de son programme de travail 2025 conformément [aux priorités stratégiques de l'AMVP](#) - plus précisément celles qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale -, les activités liées aux 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire, la mise à jour de la cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents ainsi que de la liste de points de contact sur le continent africain ainsi que le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée.

Conformément aux objectifs visés dans la [Résolution sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise](#) (ci-après, « la Résolution »), les membres du GT AID ont poursuivi les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités ;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès desdits acteurs.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a mené les activités suivantes :

- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement, par exemple les organisations internationales non-gouvernementales (OING) ; notamment Terre des hommes et Médecins Sans Frontières ;
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Cela a inclus diverses initiatives telles que la mise à jour régulière de la cartographie de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale ainsi que l'identification des pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée.

Le GT AID a en outre concentré ses efforts sur :

- Les activités liées aux 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire qui culminera par la publication d'un livre en anglais intitulé « *Protection des données dans*

l'action humanitaire : Répondre aux crises dans un monde axé sur les données » (Data Protection in Humanitarian Action : Responding to Crises in a Data-Driven World) ;

- L'organisation de rencontres bilatérales avec des acteurs pertinents en vue de futures collaborations ;
- L'initiation de documents de sensibilisation ;
- La promotion externe de l'AMVP et du GT AID ;
- La participation à des réunions avec des agences de développement, en particulier du groupe de travail des délégués à la protection des données de l'association des institutions européennes de financement du développement.

Le GT AID a ainsi renforcé sa présence auprès des acteurs pertinents tant au niveau bilatéral que multilatéral afin de maximiser la portée de la voix de l'AMVP.

Toutes ces actions ont été entreprises pour contribuer à la construction d'une communauté mondiale de la vie privée qui s'engage à respecter des standards élevés de protection des données personnelles, notamment pour les bénéficiaires de programmes de développement international ou d'aide humanitaire, qui sont particulièrement vulnérables.

Introduction

Le GT AID a été établi par la [Résolution](#) lors de la 42^{ème} AMVP. Il s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà engagées par la Conférence en 2011 à Mexico sur les données personnelles et les catastrophes naturelles majeures, et en 2015 à Amsterdam, sur la protection des données personnelles et l'action humanitaire internationale. Cette résolution vise à définir la position des membres de l'AMVP sur plusieurs des objectifs énoncés dans sa stratégie politique (alors en vigueur lors de la 42^{ème} AMVP) – plus précisément ceux qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale, le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée, y compris au moyen d'accords avec des organismes ayant un rôle d'observateur, ainsi que les droits de la personne et la protection sociale et les droits démocratiques.

Le GT AID est composé des membres suivants :

- Allemagne, Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (**BfDI**)
- Argentine, Agencia de Acceso a la Información Pública (**AAIP**)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (**AFAPDP**)
- Bénin, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (**CNIL**)
- Burkina Faso, Commission de l'Informatique et des libertés (**CIL**)
- Comité international de la Croix-Rouge (**CICR**)
- Conseil de l'Europe, Comité Consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (**T-PD**)
- Conseil de l'Europe, Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe
- Contrôleur européen de la protection des données (**CEPD**)
- Côte d'Ivoire, Autorité de Régulation des Télécommunications (**ARTCI**)
- Croatie, Data Protection Agency (**AZOP**)
- Gabon, Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel (**CNPDCP**)
- Géorgie, Personal Data Protection Service of Georgia (**PDPS**)
- Gibraltar, Data Protection Commissioner (**GRA**)
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (**UNHCR**)
- Jersey, Office of the Information Commissioner (**JOIC**)
- Kenya, Office of the Data Protection Commissioner (**ODPC**)
- Kosovo, Agence pour l'information et la vie privée (**IP**)
- Luxembourg, Commission nationale pour la protection des données (**CNPD**)
- Mexique, Instituto Nacional de Transparencia, Acceso a la Información y Protección de Datos Personales (**INAI**)
- Mexique, Instituto de Transparencia de Acceso a la Información y de Protección de Datos Personales del Estado de Tamaulipas (**ITAIT**)
- Niger, Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (**HAPDP**)
- Nouvelle-Zélande, Office of the Privacy Commissioner (**OPC**)
- Organisation de coopération et de développement économiques (**OCDE**)
- Organisation internationale pour les migrations (**IOM**)
- Pays-Bas, Autoriteit Persoonsgegevens (**AP**)

- Principauté de Monaco, Autorité de protection des données personnelles (**APDP**) – **Co-président**
- Portugal, Comissão Nacional de Protecção de Dados (**CNPD**)
- Programme Alimentaire Mondial (**PAM**)
- **Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée des NU**
- Sénégal, Commission de Protection des Données Personnelles (**CDP**)
- Suisse, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (**PFPDT**) - **Président**

La composition du GT AID reflète la diversité géographique de l'AMVP et le GT AID se félicite de l'augmentation croissante et constante du nombre de ses membres qui s'élève actuellement à 32 (observateurs compris).

En 2025, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois (janvier et juillet) par vidéoconférence.

Lors de ces réunions, le GT AID a :

- Adopté son programme de travail 2025 (voir [annexe 1](#)) ;
- Procédé à la mise à jour de la cartographie, géographique ou thématique, des acteurs et des programmes en cours pertinents qui a permis également d'identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée (voir [annexe 2](#)) ;
- Procédé à la mise à jour de la liste des points de contact des autorités de protection des données du continent africain (voir [annexe 3](#)) ;
- Discuté des modalités de participation du GT AID à la célébration des 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire. Cela s'est notamment traduit par la rédaction d'un chapitre pour le livre « *Protection des données dans l'action humanitaire : Répondre aux crises dans un monde axé sur les données* ».

En avril 2025, la présidente et la vice-président se sont réunies à Monaco pour rédiger le chapitre « Protection des données, action humanitaire et coopération réglementaire mondiale : le rôle de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée » qui figurera dans l'ouvrage publié pour les 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire et pour préparer, par visioconférence, le panel « comment la vie privée peut sauver des vies » que le GT AID a organisé lors du Symposium de Venise en mai 2025.

Activités du groupe de travail

Conformément à la Résolution, les membres du GT AID se sont fixés les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités ;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a décidé de mettre en place des activités permettant de :

- Continuer à affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise ;
- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents (Organisations internationales, Organisations non gouvernementales, agences de développement, réseaux géographiques, ...), tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement ;
- Seul ou en collaboration avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée par les acteurs sur le terrain lors de leurs activités auprès des personnes vulnérables (élaboration de listes de points de contact par zones géographiques, conception d'une série de webinaires par exemple) ;
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

En 2025, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois par visioconférence et a mené les activités suivantes :

- 1. Adoption de son programme de travail 2025** (Voir [annexe 1](#))
- 2. Mise à jour de la cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents** (Voir [annexe 2](#))

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Quarante-cinq (45) pays ne disposant pas encore d'une législation sur la protection des données au 10 juillet 2025 ont été identifiés. Un nombre croissant de pays (14) dispose néanmoins d'un projet de loi, comme la Guinée-Bissau, les Maldives et le Vanuatu.

Neuf pays (9) ont été ajoutés à la liste des pays ayant récemment adopté une législation de protection des données depuis le dernier rapport : le Brunei, le Cameroun, Grenade, la Jordanie, Kiribati, le Malawi, Saint-Christophe-et-Niévès, le Salvador et la Syrie.

3. Activités liées aux 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire

En 2015, il y a dix ans, la Direction du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a adopté son premier règlement complet sur la protection des données à caractère personnel. La même année, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également adopté son propre cadre réglementaire en matière de protection des données à caractère personnel avec l'introduction de sa politique sur la protection des données à caractère personnel des personnes relevant de la compétence du HCR. Toujours en 2015, l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP, alors Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée [ICDPPC]) a adopté la Résolution sur la vie privée et l'action humanitaire internationale, marquant ainsi la première reconnaissance officielle de l'action humanitaire au sein d'un forum mondial réunissant les régulateurs en matière de protection des données et de la vie privée.

L'année 2025 marquant une étape importante pour la protection des données à caractère personnel dans l'action humanitaire, le DPO du CICR, le DPO du HCR et l'AMVP collaborent à la rédaction d'un ouvrage intitulé « *Data Protection in Humanitarian Action: 10 Years of Humanitarian Action in a Digital Age* » (La protection des données dans l'action humanitaire : 10 ans d'action humanitaire à l'ère numérique), qui sera publié par Routledge. Cet ouvrage explorera comment, au cours de la dernière décennie, les cadres de protection des données, les partenariats et l'évolution des pratiques ont contribué à l'évolution du secteur humanitaire, ont façonné les discussions relatives à l'utilisation responsable des technologies et à la transformation numérique responsable, et ont éclairé l'analyse en constante évolution des besoins en matière de protection et d'assistance des personnes touchées. Des universitaires, des praticiens et des experts contribuent à cet ouvrage sur un large éventail de sujets qui soulignent l'importance cruciale de la protection des données dans les contextes humanitaires. Il sera publié en décembre 2025.

Le GT AID a rédigé un chapitre (Protection des données, action humanitaire et coopération réglementaire mondiale : le rôle de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée) dont le résumé est le suivant : *À mesure que les technologies numériques façonnent de plus en plus les opérations humanitaires, la protection des données personnelles est devenue une préoccupation centrale dans les situations de crise. Ce chapitre examine l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP) dans la promotion de la convergence réglementaire en matière de protection des données, en particulier à travers son engagement auprès des organisations internationales opérant dans des contextes humanitaires. Si les résolutions, les groupes de travail et les accords d'observation de l'AMVP reflètent un engagement croissant en faveur de la collaboration intersectorielle, des questions subsistent quant à l'influence pratique de l'Assemblée, à la cohérence des efforts de mise en œuvre et à la portée de ses initiatives de renforcement des capacités. Ce chapitre évalue les contributions et les limites de l'AMVP, en mettant particulièrement l'accent sur son soutien à la protection des données humanitaires par le biais d'un groupe de travail dédié, le Groupe de travail sur le rôle de la protection des données à caractère personnel dans l'aide internationale au développement,*

l'aide humanitaire internationale et la gestion des crises (GT AID), et esquisse les orientations futures pour renforcer la coopération réglementaire mondiale dans le domaine de l'action humanitaire.

4. Mise à jour de la liste des points de contact au sein des Autorités de Protection des Données Personnelles sur le continent africain (voir [annexe 3](#))

A la demande de plusieurs répondants au questionnaire, une liste des pays africains disposant d'une loi sur la protection des données personnelles et d'une autorité de protection a été élaborée, avec les points de contact au sein des autorités.

5. Soutien officiel à la 3^{ème} édition du manuel CICR et vérification de traductions

Suite à la collaboration du GT AID avec le CICR sur le Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire, l'Exco a officiellement apporté son soutien à la troisième édition du manuel qui a été présentée lors de la session fermée de l'AMVP à Jersey. Plusieurs membres du GT AID et de l'AMVP ont revu la traduction du manuel dans leurs langues respectives ; le manuel sera ainsi bientôt disponible notamment en arabe, espagnol, français et russe. Une version coréenne est également en cours de finalisation en vue de la prochaine AMVP qui se tiendra à Séoul.

6. Promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID

- La présidente et certains membres du GT AID ont participé à diverses réunions, conférences et formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec des parties prenantes externes afin de maintenir et d'explorer les synergies possibles (notamment le [DigitHarium](#), la [Banque mondiale](#), [l'Organisation internationale de la Francophonie](#), le groupe de travail des délégués à la protection des données de l'association des institutions européennes de financement du développement et une rencontre privée avec la rapporteure spéciale des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougreres).

Les activités suivantes ont notamment été effectuées :

- Participation à l'AMVP à St. Héliier à Jersey: présentation des travaux du GT AID lors de la session fermée et participation à un panel dédié à la promotion de la 3^{ème} version du manuel avec la participation du CICR, du HCR, des autorités de protection des données kenyane et suisse.
- Poursuite du travail initié en 2015 avec le CICR en participant aux séances en ligne « Community of practice » lancé en 2024 afin de permettre aux participants des cours [« Data Protection Officer in Humanitarian Action certification course with the University of Maastricht »](#) de rester en contact et d'échanger sur les thématiques actuelles. Une contribution régulière aux cours est envisagée.
- La présidente du GT AID a rencontré la rapporteure spéciale des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougreres) à Genève au mois de décembre 2024.

- Le GT AID a organisé un panel lors de la quatrième édition du [Privacy Symposium](#) qui s'est tenue en mai 2025 à Venise et qui vise à promouvoir le dialogue international, la coopération et le partage des connaissances sur les réglementations en matière de protection des données, la conformité et les technologies émergentes. Ce panel intitulé "Comment la vie privée peut sauver des vies ?", modéré par l'APDP a réuni des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), des autorités de protection des données néerlandaise et suisse. Dans les contextes humanitaires, le traitement des données personnelles des personnes les plus vulnérables au monde, vivant dans des pays fragiles ou touchés par des conflits, peut en effet avoir de graves conséquences. C'est pourquoi les risques en matière de protection de la vie privée et des données revêtent pour les acteurs sur le terrain une dimension différente, qui va au-delà de la conformité. Il s'agit d'impératifs moraux, profondément ancrés dans les principes humanitaires, car ils peuvent entraîner :
 - des dommages physiques ou des menaces pour la sécurité personnelle
 - la discrimination, l'exclusion ou l'absence d'assistance ;
 - la stigmatisation sociale, la persécution politique ou la manipulation.
- Des membres du GT AID ont également participé à divers échanges avec des agences de développement nationales. Des contacts ont notamment été initiés avec le groupe de travail des délégués à la protection des données de l'association des institutions européennes de financement du développement. Des rencontres en ligne trisannuelles sont ainsi dorénavant organisées. Les délégués à la protection des données de ces institutions ont en effet identifié le GT AID comme vivier d'experts en la matière et souhaitent partager avec lui pour avis et conseils les initiatives qu'ils lancent, comme par exemple l'outil [Digital Rights Check](#) encore les difficultés qu'ils rencontrent pour se tenir à jour des nouvelles législations en matière de protection des données.
- Le GT AID s'est rapproché d'autres groupes de travail de l'AMVP afin d'explorer des actions communes.

N.B. : Tous les documents de travail ont été élaborés en français puis traduits en anglais grâce à l'Autorité de protection des données personnelle (APDP) et à l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP). Les versions anglaises ont ensuite été revues par l'autorité de Gibraltar (GRA).

Programme de travail 2025 - 2026

Le travail du GT AID se concentrera sur l'avancement de la protection de la vie privée dans le monde, la promotion de normes élevées en matière de protection des données et de respect de la vie privée comme cela a été énoncé dans les priorités stratégiques de l'AMVP [2023-2025](#) qui ont été réaffirmées dans la [Résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée \(2021-2023\)](#). Il s'efforcera également de maximiser la portée et l'influence de l'AMVP en renforçant les relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux.

A cette fin, le GT AID entend se concentrer essentiellement sur les objectifs suivants :

- Adapter son programme de travail ;
- Tenir à jour la cartographie ainsi que la liste de point de contact ;
- Maintenir et explorer les synergies possibles avec les autres GT et les parties prenantes externes, notamment les OING qui en ont fait la demande et les agences de développement.
- Continuer la promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID en participant activement à diverses réunions, conférences, formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec les parties prenantes externes afin de maintenir et continuer à explorer les synergies possibles.

Conclusion

Le GT AID se félicite de l'intérêt croissant porté à ses travaux et des nombreuses sollicitations qu'il reçoit pour par exemple participer à des initiatives telles que les 10 ans de la protection des données dans l'action humanitaire ou le groupe de travail mis en place par les DPO des agences de développement. Le GT AID est en effet identifié comme un vivier d'expertise par les organisations sollicitées et est régulièrement invité à participer à divers événements (conférences, workshops etc.) que ce soit au niveau national ou à international. Le rapport d'analyse du questionnaire a par ailleurs permis d'identifier des besoins spécifiques qui ont permis au GT AID de mieux cibler ses activités.

En continuant à paver la voie à la demande de coopération des parties concernées pour élaborer des lignes directrices et partager les meilleures pratiques en matière de protection des données et de la vie privée relatives à l'aide internationale au développement et à l'aide humanitaire internationale, le GT AID contribue ainsi à la mise en œuvre des priorités stratégiques et de la politique de l'AMVP.

Annexes

Annexe 1



GPA

Global Privacy Assembly

Programme de travail 2025 du Groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée

Contexte

L'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (« AMVP ») a pour ambition d'occuper « *une place importante dans les agendas publics* » et de « *se transformer en un vecteur de coopération réglementaire efficace et d'influence sur l'orientation de la politique en matière de protection de la vie privée et des données au niveau mondial* »¹.

Dans un contexte de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 (appelé « **Agenda 2030** ») des Nations unies, les membres de l'AMVP ont pris acte dans la **Résolution sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise** (ci-après « **la Résolution** ») de « *l'intensification de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale, l'augmentation du nombre de parties prenantes et la complexification de la mise en œuvre de ces programmes* » ; de l'exigence de « *responsabilisation, de transparence et d'efficacité vis-à-vis des agences d'aide au développement* » ; et de l'intensification du « *traitement de données personnelles [qui] se fait dans le cadre de la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide internationale au développement, dans l'aide humanitaire internationale et dans la gestion de crise, notamment en matière de consolidation de l'état-civil et d'identification, sur lesquels reposent 12 des 17 objectifs de développement durable* »².

La session à huis clos de l'AMVP s'est donc résolue à « *contribuer à son niveau à la réalisation de l'Agenda 2030, en identifiant et en se rapprochant des parties-prenantes pertinentes de l'aide internationale au développement afin d'atteindre son objectif stratégique à plus long terme d'un « environnement réglementaire mondial doté de normes élevées, claires et cohérentes en matière de protection des données* » ».

¹ <http://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2019/10/R%C3%A9solution-Conf%C3%A9rence-2019-2021-FRA.pdf>

² <https://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2020/11/FINAL-GPA-Resolution-International-Aid-FR.pdf>

Elle a créé à cette fin un groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (ci-après « **le groupe de travail** » ou « **le GT AID** »).

OBJECTIFS

Conformément aux objectifs visés dans la Résolution, les membres du groupe de travail se sont fixés les objectifs généraux suivants :

- **Répondre à la demande de coopération** des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités ;
- **Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation** auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le groupe de travail doit mettre en place des activités permettant de :

- A.** Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise ;
- B.** Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement ;
- C.** En lien avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les activités concernées ;
- D.** Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Ce programme inclut les nouvelles actions du plan opérationnel du [plan stratégique 2023-2025](#) :

- E.** Promouvoir des campagnes de sensibilisation sur la protection des données en coordination avec d'autres organisations.
- F.** Mener des actions conjointes avec d'autres organisations et réseaux qui travaillent sur des questions liées à la protection des données.
- G.** Produire un document sur la protection des données personnelles dans les communautés vulnérables.

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER PROPOSÉS

2025	<p>Tenir à jour la cartographie (A, B et D).</p> <p>Promouvoir les travaux de l'AMVP et du présent groupe de travail, notamment auprès des organisations internationales, des organisations humanitaires, des agences de développement et des organisations non gouvernementales afin de faciliter l'échange d'information (A, C, E et F).</p> <p><i>Par exemple, poursuivre le travail avec le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR) et le HCR ; en particulier l'initiative 10 ans de protection des données dans l'action humanitaire</i></p> <p><i>Cette année, la collaboration sera également renforcée avec les agences de développement, le GT AID ayant reçu de nombreuses demandes de coopération.</i></p> <p>Explorer des synergies avec d'autres GT de l'AMVP et d'autres réseaux de protection des données (B, C, D et F).</p> <p>Organiser un atelier/webinaire réunissant la communauté de protection des données et les acteurs du développement pour échanger sur les enjeux en la matière et promouvoir la protection des données personnelles dans l'aide au développement (A, B, E et F). Un premier panel est déjà prévu dans le cadre du Symposium de Venise en mai 2025.</p> <p><i>Par exemple, organiser un échange thématique/ pratique avec un acteur ou des acteurs du secteur et les autorités membres du GT AID.</i></p> <p>Commencer à produire de la documentation pratique à destination des acteurs pertinents (C et G).</p> <p><i>Par exemple, produire des présentations types de sensibilisation à la protection des données (PPT) à destination des agents sur le terrain ; continuer à établir des listes de points de contact spécifiques à ces acteurs au sein des autorités de protection des données ; produire des documents à l'attention des opérateurs en charge de l'exécution des programmes.</i></p> <p>Identifier des formations et faciliter l'accès à celles-ci aux acteurs pertinents (B et E).</p>
-------------	---

Annexe 2



Groupe de Travail sur le Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise

Cartographie de l'aide internationale au développement et l'aide internationale humanitaire

Version du 10 juillet 2025

Conformément au plan de travail adopté par le groupe de travail le 26 janvier 2021, ce document vise à :

- Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise (objectif A) ;
- Identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée (objectif D)

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire. En effet, le plan de travail 2021 du GT prévoit l'envoi d'un questionnaire à ces acteurs pour mieux cerner les pratiques en matière de protection des données personnelles dans la mise en œuvre de leurs programmes/projets (cf. questionnaire).

1. Un large éventail d'acteurs

Les recherches effectuées par le groupe de travail ont révélé la complexité, pour une personne extérieure, d'élaborer une vue d'ensemble concise de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, tant les entités concernées sont nombreuses. Les compétences des agences d'aide au développement et des organisations à vocation humanitaires peuvent par ailleurs se télescoper.

Il a été décidé de séparer les principaux acteurs du développement en grandes catégories.

D'une part, les principaux bailleurs qui n'interviennent pas sur le terrain dans la mise en œuvre des programmes (en bleu), et d'autre part les organisations et opérateurs internationaux (en jaune) qui assurent cette mise en œuvre.

N.B. : cette distinction peut être quelque peu superficielle, certains acteurs pouvant avoir le double rôle de "bailleur" et d'"opérateur" à travers, par exemple, des agences internes chargées de la mise en œuvre.

Afin de faciliter la lecture du document, la coopération bilatérale et le travail des organisations de la société civile (ONG ou autres entités privées) n'ont pas été pris en compte.

Enfin, les acteurs humanitaires, dont l'action revêt des aspects spécifiques, font l'objet d'une dernière catégorisation (en vert).

Agences de développement/IFD (institutions financières de développement)
Argentina - White Helmets Commission (Comisión Cascos Blancos)
Austria - Austrian Development Agency – ADA; The Austrian Development Cooperation; Austria Wirtschaftsservice Gesellschaft (aws)
Azerbaijan - Azerbaijan International Development Agency
Belgium - Belgian Policy Plan for Development Cooperation; Belgian Technical Cooperation - BTC/CTB [nl]
Brazil - Agência Brasileira de Cooperação
Canada - Global Affairs
Chile - Agencia de Cooperación Internacional de Chile (AGCI)
China - China International Development Cooperation Agency (CIDCA)
Czech Republic - Czech Development Agency (CzDA)
Denmark - Danish International Development Agency (DANIDA)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Egypt - Egyptian Agency for Partnership for Development
European Union - Directorate-General for International Partnerships
Finland - Department for International Development Cooperation (FINNIDA)
France - Agence française de développement
Iran - Organization for Investment, Economic, and Technical Assistance of Iran
Ireland - Irish Aid
Israel - Israel's Agency for International Development Cooperation
Italy – Italian Development Cooperation
Japan - Japan International Cooperation Agency (JICA)
Korea - Korea International Cooperation Agency (KOICA)
Kuwait - Kuwait Fund for Arab Economic Development
Liechtenstein - Liechtensteinische Entwicklungsdienst
Luxemburg - Lux Development
Mexico – AMEXCID

NEPAD (African Union)
Netherlands - The Netherlands Foreign Trade and Development Agency (NFTDA)
New Zealand - New Zealand Agency for International Development (NZAid)
Norway - Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD)
Pakistan - Pakistan Technical Assistance Programme
Palestine - Palestinian International Cooperation Agency (PICA)
Poland - The Development Co-operation Department
Portugal – IPAD
Portugal - Camões - Instituto da Cooperação e da Língua
Republic of China (Taiwan) - International Cooperation and Development Fund (ICDF)
Romania - Assistance for Development (AOD)
Russia - Rossotrudnichestvo (RU)
Saudi Arabia - Saudi Fund for Development (SFD)
Slovakia - Slovak Aid
South Africa - Development Bank of Southern Africa (DBSA)
Spain - Spanish Agency for International Development Cooperation (AECID)
Sweden - Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)
Switzerland - Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC)
Taiwan - International Cooperation and Development Fund (Taiwan ICDF)
Thailand - Thailand International Cooperation Agency (TICA)
Turkey - Turkish Cooperation and Coordination Agency (TİKA)
United Kingdom - Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)
United States – Autrefois United States Agency for International Development (USAID), à présent State Department, the Inter-American Foundation (IAF) et the African Development Foundation (ADF)

Institutions financières
ADB Asian Development Bank
AFDB African Development Bank
CEB Council of Europe Development Bank

Central African Central Banks Association
EBRD European Bank for Reconstruction and Development
EDFI (European network of DFIs)
EIB European Investment Bank
IDB Inter-American Development
International Bank for Reconstruction and Development (World bank)
Islamic Development Bank
West African Development Bank
World Bank (Group)

Organisations internationales
African Union
Commonwealth
Council of Europe
European Union
ICRC
Organisation internationale de la Francophonie
Organization of American States
UN System (cf. un system chart.pdf)

Humanitaire
CICR
UN system (HCR, IOM, WHO, WFP, OCHA, UNICEF...)
MSF
MDM
Première urgence
Secours populaire

Action contre la faim
Danish refugee Council
Norwegian refugee Council
OXFAM
ECHO (UE)
Save the Children
Plan International
Handicap International
Secours Islamique
Care
Solidarités International
ACTED
PRM (US)
International Medical Corps
International Rescue Committe
GAVI
Terre des Hommes
Global Fund

2. Un large éventail de sujets

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide au développement (non exhaustif) :

- Education
- Santé
- Alimentation, agriculture et accès à l'eau
- Gouvernance (dont e-gouvernement) et Etat de droit
- Infrastructures (dont infrastructure numérique)
- Migrations
- Environnement/Écologie/Changement climatique
- Égalité femme-homme
- Développement économique/Croissance/Secteur privé

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide humanitaire (non exhaustif) :

- Abris/habitat

- Santé/hygiène
- Assistance alimentaire
- Déplacements forcés/Migrations
- Rétablissement des liens familiaux
- Education
- Assistance aux victimes (violences sexuelles, tortures...)
- Autre ?

N.B : L'importance du numérique dans l'agenda du développement est identifiée et reconnue depuis le début des années 2000. L'objectif est d'encourager l'utilisation des technologies pour améliorer les conditions de vie de tous et atteindre les objectifs en question. En ce sens, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire peuvent potentiellement s'appuyer sur des technologies numériques nécessitant l'utilisation de données personnelles.

3. Répartition régionale de l'aide publique au développement par les donateurs individuels (États) et les agences multilatérales

Région	Pourcentages
Afrique sub-saharienne	38,83
Asie centrale et du Sud	19,94
Autres pays d'Asie et d'Océanie	10,15
Moyen Orient et Afrique du Nord	16,37
Europe	6,59
Amérique latine et Caraïbes	8,12
Total	100,00

Source: OCDE

4. Liste indicative des pays ayant adopté une législation de protection des données depuis 2020 (au 10 juillet 2025) = 28

Nom du Pays	Loi
Arabie saoudite	Loi
Belize	Loi
Biélorussie	Loi
Brunei	Loi janvier 2025
Cameroun	Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024

Cuba	Loi
Emirats arabes unis	Loi
Equateur	Loi
Éthiopie	Loi (Avril 24)
Grenade	Loi (2023)
Iles vierges britanniques	Loi
Indonésie	Loi (20.9.22)
Jordanie	Loi du 17 septembre 2023 (entrée en vigueur le 17 mars 2024)
Kiribati	Loi avril 2025
Laos	Loi
Malawi	Loi du 3 juin 2024
Mongolie	Loi (1.1.22)
Oman	Loi (2.2023)
Rwanda	Loi (1.10.2021)
Saint-Christophe-et-Niévès	Loi du 24 mai 2018 (pas encore entrée en vigueur)
Salvador	Loi du 23 novembre 2024
Somalie	Loi (2023)
Sri Lanka	Loi (1.3.2022)
Swaziland	Loi
Syrie	Loi du 28 mars 2024 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025)
Tanzanie	Loi (10.10.22)
Zambie	Loi (2021)
Zimbabwe	Loi

Légende : en vert les pays ajoutés depuis juillet 2024

5. Autorités de protection des données créées depuis 2020 ayant rejoint l'AMVP en tant qu'observateur ou membre = 1

Nom de l'autorité	Statut AMVP
Autorité nationale de protection des données de Somalie	Observateur (2024)

6. Liste indicative des pays n'ayant pas encore de législation de protection des données (au 10 juillet 2025) = 45

Nom du Pays	Niveau de protection
Afghanistan	Pas de loi
Bangladesh	Projet de loi
Birmanie	Pas de loi
Bolivie	Projet de loi
Burundi	Pas de loi
Cambodge	Projet de loi
Comores	Pas de loi
Corée du Nord	Pas de loi
Djibouti	Projet de loi
Dominique	Pas de loi
Erythrée	Pas de loi
Fidji	Pas de loi
Gambie	Pas de loi
Guatemala	Pas de loi
Guinée-Bissau	Projet de loi
Haïti	Pas de loi
Honduras	Projet de loi
Iran	Projet de loi
Iraq	Pas de loi
Koweït	Pas de loi
Liberia	Pas de loi

Libye	Pas de loi
Maldives	Projet de loi
Marshall	Pas de loi
Micronésie	Pas de loi
Mozambique	Pas de loi
Namibie	Projet de loi
Nauru	Pas de loi
Pakistan	Projet de loi
Palaos	Pas de loi
Palestine	Pas de loi
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Projet de loi
Porto Rico	Pas de loi
République Centrafricaine	Pas de loi
Salomon	Pas de loi
Samoa	Pas de loi
Sierra Leone	Pas de loi
Soudan	Pas de loi
Soudan du Sud	Projet de loi
Suriname	Projet de loi
Timor oriental	Pas de loi
Tonga	Pas de loi
Tuvalu	Pas de loi
Vanuatu	Projet de loi
Venezuela	Pas de loi

Légende : en vert les pays ajoutés depuis juillet 2024

7. Exemples de projets à forte intensité de données

Agence française de développement :

Identité numérique au Nigéria (€100,000,000)

PAAMG : Projet d'appui à la mise en place d'une assurance maladie généralisée Comores (€16,000,000)

Nouvelles technologies et innovation numérique pour la surveillance sanitaire et épidémiologique (€300,000)

Banque mondiale :

Mexique : un système national d'identité numérique pour faciliter l'inclusion (US\$225,000,000)

Projet d'accélération numérique en Haïti (US\$60 000 000)

Projet de gouvernance numérique et de système de gestion de l'identification à Madagascar-PRODIGY (US\$140 000 000)

Direction suisse du développement et de la coopération :

Projet de réforme du système de registre civil au Tadjikistan (CRR) (4 040 000 CHF)



GPA

Global Privacy Assembly

Annexe3

Liste des points de contact au sein des Autorités de Protection des Données Personnelles sur le continent africain

Juillet 2025

N°	Pays	Niveau de protection	Date	Autorité de protection	Contact
1	Afrique du Sud	Loi	2013 2021	The Information Regulator (South Africa)	enquiries@inforegulator.org.za
2	Algérie	Loi	2023	Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP)	contact.anpdp@anpdp.dz
3	Angola	Loi	2011	Agence de protection des données (APD)	geral@apd.ao ou info@apd.ao
4	Bénin	Loi	2009 2017	Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP)	contact@apdp.bj
5	Botswana	Loi	2018	N/A	N/A
6	Burkina Faso	Loi	2004	Commission de l'informatique et des libertés (CIL)	infos@cil.bf
7	Burundi	Pas de loi	-	-	-
8	Cameroun	Loi	2024	Autorité de protection des données à	N/A (Loi applicable au 23 juin 2026)

				caractère personnel (APD)	
9	Cap-Vert	Loi	2013	Commission nationale de protection des données (CNPD)	cnpd@cnpd.cv
10	(République) Centrafrique	Pas de loi	-	-	-
11	Comores	Pas de loi	-	-	-
12	République du Congo	Loi	2019	N/A	N/A
13	République démocratique du Congo	Loi	2023	N/A	N/A
14	Côte d'Ivoire	Loi	2003	Autorité de régulation des télécommunication de Côte d'Ivoire (ARTCI)	info-apdcp@artci.ci
15	Djibouti	Pas de loi	-	-	-
16	Egypte	Loi	2020	N/A	N/A
17	Erythrée	Pas de loi	-	-	-
18	Eswatini	Loi	2022	Eswatini data protection authority (EDPA)	dataprotection@esccom.org.sz
19	Ethiopie	Loi	2024	Autorité éthiopienne de régulation des communications	N/A
20	Gabon	Loi	2011 md. 2023	Autorité pour la protection des données personnelles et de	contact@apdpvp.ga

				la vie privée (APDPVP)	
21	Gambie	Pas de loi	-	-	-
22	Ghana	Loi	2012	Data Protection Commission (DPC)	info@dataprotection.org.gh
23	Guinée	Loi	2016	N/A	N/A
24	Guinée-Bissau	Pas de loi	-	-	-
25	Guinée équatoriale	Loi	2016	N/A	N/A
26	Kenya	Loi	2019	Office of the Data Protection Commissioner (ODPC)	info@odpc.go.ke
27	Lesotho	Loi	2011	N/A	N/A
28	Liberia	Pas de loi	-	-	-
29	Lybie	Pas de loi	-	-	-
30	Madagascar	Loi	2015	N/A	N/A
31	Malawi	Loi	2024	Autorité de Régulation des Communication du Malawi (MACRA)	info@dpa.mw
32	Mali	Loi	2013 md. 2017	Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP)	contact@apdp.ml
33	Maroc	Loi	2009	Commission nationale du contrôle de la protection des données à	contact@cndp.ma

				caractère personnel (CNDP)	
34	Maurice	Loi	2009md. 2017	Data protection office (DPO)	dpo@govmu.org ou dpo22@govmu.org
35	Mauritanie	Loi	2017	Autorité de protection des données à caractère personnelle (APD)	contact@apd.mr
36	Mozambique	Pas de loi	-	-	-
37	Namibie	Projet de loi		N/A	N/A
38	Niger	Loi	2017 md. 2019	Haute autorité de protection des données à caractère personnelle (HAPDP)	contact@hapdp.ne
39	Nigeria	Loi	2019	Nigeria data protection commission (NDPC)	info@ndpc.gov.ng
40	Ouganda	Loi	2019	Personal Data Protection office (PDPO)	info@pdpo.go.ug
41	Rwanda	Loi	2021	Data Protection and Privacy Office	dpp@dpo.gov.rw
42	Sao Tomé-et-Principe	Loi	2016	Agence nationale de protection des données personnelles (ANPDP)	geral@anpdp.st
43	Sénégal	Loi	2008	Commission de protection des données personnelles (CDP)	contact.cdp@cdp.sn

44	Seychelles	Loi	2018 md. 2023	Information Commission	dantoine@infocom.sc
45	Sierra Leone	Pas de loi	-	-	-
46	Somalie	Loi	2023	Data protection authority (DPA)	info@dpa.gov.so
47	Soudan	Pas de loi	-	-	-
48	Soudan du Sud	Projet de loi	-	-	-
49	Tanzanie	Loi	2022	Personal data protection commission (PDPC)	dg@pdpc.go.tz
50	Tchad	Loi	2015	Agence nationale de sécurité informatique et de certification électronique (ANSICE)	
51	Togo	Loi	2019	N/A	N/A
52	Tunisie	Loi	2004	Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP)	inpdp@inpdp.tn
53	Zambie	Loi	2021	Commission de protection des données Zambie (DPC)	enquiries@dataprotection.gov.zm
54	Zimbabwe	Loi	2021	Postal and Telecommunicatio ns Regulatory Authority of Zimbabwe (POTRAZ)	the.regulator@potraz.gov.zw

Vert = loi et autorité en fonction

Bleu = loi votée mais pas d'autorité en fonction

Jaune = Projet de loi en cours

Gris = aucune législation

